

Lexicographie berbère. Construction des formes de mot et classification des entrées lexicales

Miloud TAIFI

Université de Fès, Maroc

À la mémoire de mon ami et collègue Kaddour CADI

État des lieux

La langue berbère occupe un vaste espace allant de l'oasis de Siwa en Égypte jusqu'en Afrique noire (Niger, Mali et Burkina Faso) en passant par le Maghreb qui constitue véritablement le fief du berbère, de par le nombre très important des populations berbérophones en Algérie et surtout au Maroc. La langue berbère est constituée de plusieurs dialectes ou supra-systèmes qui s'étendent sur des zones géographiques plus ou moins étanches : on dénombre ainsi le touareg (dans les régions sud-sahariennes algériennes, au Mali et au Niger), le tachelhiyt, le tamazight et le tirifiyt au Maroc, le kabyle, le hchaouit et le tamzaybit en Algérie (cf. Galand, 1988 : 207-242).

Les études sur le berbère sont très anciennes, mais les véritables traités de grammaire et les premiers recensements de vocabulaire datent de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Le premier lexique bilingue berbère/français (dialectes Algérie) est publié en 1844 par Venture de Paradis. Ont été édités ensuite plusieurs travaux de lexicologie et des inventaires de vocabulaire dont les plus importants, en nous astreignant aux dialectes marocains, sont les travaux de Destaing sur vocabulaire tachelhiyt en 1920 et de Laoust sur les mots et choses berbères, l'étude Loubignac sur le berbère des Zaïan et Ait-Sgougou en 1924 et celle de Mercier sur le dialecte des Ait-Izdeg en 1937.

Mais le premier véritable dictionnaire est sans doute celui de Charles de Foucauld : *Dictionnaire touareg-français (dialecte de l'Ahaggar)* publié en 1951. Est paru ensuite, en 1982, le *Dictionnaire kabyle-français* de Jean-Marie Dallet, à titre posthume. Le *Dictionnaire mozabite-français* de Jean Delheure vient en 1984, augmenter les travaux lexicographiques berbères. Le dernier travail dans le domaine est à ce jour, le *Dictionnaire tamazight-français (parlers du Maroc central)* que j'ai publié

Miloud Taifi

moi-même en 1992. D'autres travaux lexicographiques de grande envergure sont actuellement en cours de réalisation dans le cadre de la préparation de thèses de doctorat.

Les quatre importants dictionnaires cités, recouvrant différents dialectes de la langue berbère constituent une somme considérable de données lexicales et assoient, du point de vue méthodologique, une tradition lexicographique. Ils ont en effet tous adopté, avec quelques options et amendements partiels, la classification par racines, sacrifiant ainsi aux exigences mêmes de la morphologie du berbère qui construit les formes de mot en associant les racines et les schèmes.

Les premières monographies de morphologie berbère ont abordé la construction des formes de mot à travers la morphologie des langues romanes, notamment le français. Plusieurs auteurs ont ainsi essayé de retrouver dans le berbère les procédés de dérivation affixale dont la segmentation isole les bases lexématiques et les morphèmes affixaux (préfixes, infixes et suffixes). Mais bien vite l'application des principes d'analyse valables pour les langues romanes s'avéra impropre à la langue berbère. On découvrit en effet que le berbère appartient à la famille chamito-sémitique et qu'il fallait par conséquent chercher du côté de la morphologie du sémitique.

L'appartenance et l'apparement du berbère à la famille des langues chamito-sémitiques sont fondés sur plusieurs aspects communs et suffisants pour justifier, du point de vue linguistique, les rapprochements entre le berbère et le sémitique et, du point de vue méthodologique, l'application des mêmes paramètres d'analyse et de description (cf. Galand, 1979a : 463-478). D'où le transfert de la racine sémitique au domaine lexical berbère et l'adoption, dans la pratique lexicographique, de la classification par racines (cf. Cohen, 1993 : 161-175). Mais ce transfert, justifié par la même morphologie du berbère, fait apparaître d'innombrables problèmes tant théoriques que pratiques. C'est de ces problèmes que traitera cette communication.

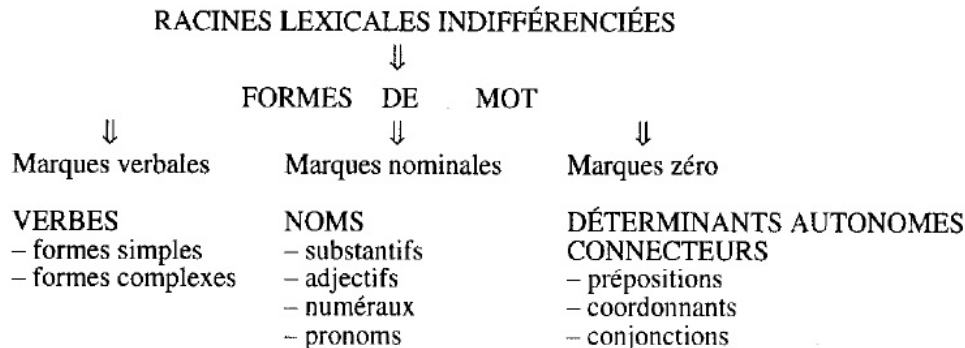
Construction des formes de mot en berbère

Racines et schèmes

Les formes de mot en berbère sont toutes des formes construites par l'association de deux constituants formels : une racine et un schème. Le premier constituant représente le lexique, le second la morphologie ou plus exactement la grammaire. La racine est généralement définie comme un groupe de consonnes se présentant dans un ordre impératif et qui constitue l'invariant formel d'un paradigme lexical ; le schème comme une structure formelle comportant des éléments vocaliques et/ou consonantiques et assignant des places destinées à être occupées par les radicales de la racine. Le schème porte théoriquement un sens grammatical, puisqu'il catégorise les formes de mot construites en différentes parties de discours, comme le montre la figure suivante (cf. Chaker, 1984 : 136).

<http://www.scribd.com/doc/61069817/Taifi-Formes-des-mots-et-classification-des-entrees-de-dictionnaire-en-lexicographie-amazighe>
Consulté le 23 janvier 2012 à 21h52mn.

Lexicographie berbère. Construction des formes de mot et classification des entrées lexicales



Ainsi, par exemple, la racine **MGR** porteuse du sens « moisson », est commune à toutes les formes de mot suivantes attestées en berbère.

Formes verbales : *mger, mgir, megger, ttumger, ttumgir, ttumgar.*
Formes participiales : *imgern, imgirn, mgernin, ittumgern, ittumgirn, ttumgernin.*
Formes nominales : *amgar, imgarn, amggar, imeggarn, amg^wer, imeg^wran, tamg^wert, timegrin.*

Pour montrer cette communauté formelle, nous allons dégager le schème de chaque forme de mot en remplaçant chaque radicale de la racine par le symbole **C** que nous notons avec un trait souscrit à chaque fois que la radicale est tendue dans la forme de mot : C. Nous obtenons ainsi :

- CCC, CCIC, CCC, ttuCCC, ttuCCiC, ttuCCaC
- iCCCn, iCCiCn, CCCnin, ittuCCCn, ittuCCiCn, ttuCCCnin
- aCCaC, iCCaCn, aCCar, iCCaCn, aCCC, iCCCan, taCCCt, tiCCCin.

Comme le montre cet exemple, la formation du mot se fait par dérivation associative qui consiste en l'insertion des radicales d'une racine dans les places vides du schème. Une telle insertion est régie par des règles morphologiques dépendant des associations phonétiques et/ou sémantiques permises par la langue. Pour les premières, certains voisinages de phonèmes sont neutralisés de par la nature articulaire de ces derniers. Ainsi les suites consonantiques k/G, G/K, X/γ, γ/X, Q/γ, γ/Q sont rares, sinon exclues parce qu'elles sont imprononçables. Pour les secondes, c'est l'ordre linéaire des radicales qui confère à la racine son sens lexical : la racine **MGR**, notée ci-dessus, rend la notion de « moisson », invariant sémantique que se partagent toutes les formes de mot qui dérivent de la racine **MGR**.

Le changement de la racine par permutation des radicales engendre d'autres suites qui peuvent être soit attestées et constituer le chef de file d'un paradigme lexical, soit non attestées et donner lieu à des créations nouvelles (néologismes ou monstres linguistiques). La permutation de **MGR** fournit six racines trilitères dont une seule est non attestée (dans le dictionnaire de Taifi, 1992).

- MGR** : « notion de moisson »
- MRG** : « notion d'amour »
- GMR** : « deux notions » : 1) « chasse »; 2) « cheval »

Miloud Taifi

GRM : « trois notions » : 1) « ronger, grignoter »; 2) « qui a une seule corne, qui est sans cornes (ovin) »; 3) « saint, marabout ».

RMG*

RGM : « notion d'insulte, de malédiction ».

L'ordre RMG n'est donc pas exploité par la morphologie du berbère (on notera du moins qu'en Kabyle RMG avec R emphatique rend le sens de « tonner » : Dallet, 1982 : 726). Les autres racines donnent lieu à des familles lexicales dont chacune est constituée d'un certain nombre de formes de mot ; chaque famille forme un champ morpho-sémantique. Ainsi la racine GMR dont le contenu lexical relève de la notion de « chasse » fournit le champ morpho-sémantique suivant comportant 17 formes de mot attestées :

verbes : *gmer, gmir, gemmer, ttugmer, ttugmir, ttugmar*
participes : *igmern, igmirn, gmernin, ittugmern, ittugmirn, ttugmernin*
noms : *tagemrawt, tigemrawin, tanegmart, anegmar, inegmarn*

construites respectivement sur les schèmes suivants :

- CCC, CCIC, CCC, ttuCCC, ttuCCIC, ttuCCaC
- iCCCn, iCCiCn, CCCnin, ittuCCCn, ittuCCiCn, ttuCCCnin
- taCCCawt, tiCCCawin, tanCCaCt, anCCaC, inCCaCn

De même, le champ morpho-sémantique de la racine RGM relative au domaine notionnel de « insulte et malédiction » est composé de 20 formes de mot :

verbes : *rgem, rgim, reggem, tturgem, tturgim, tturgam, mergam, ttemergam*
participes : *irgemn, irgimn, rgemnin, itturegmen, itturgimn, tturegmnin, mergamnin, ttemergamnin*
noms : *argam, irgamn, tareggimt, tirggam*

dont les schèmes se présentent ainsi :

- CCC, CCIC, CCC, ttuCCC, ttuCCiC, ttuCCaC, mCCaC, ttmCCCm
- iCCCn, iCCiCn, CCCnin, ittuCCCn, ittuCCiCn, ttuCCCnin, mCCaCnin, ttmCCaCnin
- aCCaC, iCCaCn, taCCiCt, tiCCaC

Les trois champs morpho-sémantiques présentés répondent à la définition des racines et des schèmes donnée par Cantineau (1950 : 74) et souvent citée pour décrire la construction lexicale dans les langues appartenant à la famille chamito-sémitique.

Chaque mot a sa racine et son schème; on pourrait comparer le vocabulaire à un tissu dont la trame serait l'ensemble des racines attestées dans la langue et la chaîne l'ensemble des schèmes existants. Chaque point d'intersection de la chaîne, et de la trame, serait un mot, car tout mot est entièrement défini sans ambiguïté par sa racine et son schème, tout schème de son côté fournissant des mots à différentes racines et la plupart des racines fournissant des mots de différents schèmes.

Lexicographie berbère. Construction des formes de mot et classification des entrées lexicales

Cette métaphore de tisserand n'explique cependant pas tout. Si le schème relève de la morphologie et constitue un cadre formel prêt à accueillir les radicales de la racine, celle-ci, par contre, n'est pas suffisamment et clairement définie. Premièrement, la racine est-elle exclusivement consonantique, ou bien y a-t-il lieu de considérer certains segments vocaliques comme radicales dans les cas où ils sont constants et ne subissent pas de changement ou d'effacement ? Deuxièmement, est-ce que la racine est tout simplement un groupe d'éléments commun à une série de formes de mot, ou bien est-ce un signifiant doté de signifié précis ? Autrement dit, la racine est-elle seulement une unité formelle, ou une unité formelle et sémantique. Apporter des réponses à ces questions par l'analyse lexicologique, est un préalable à toute pratique lexicographique berbère, et aussi, dans certaines mesures, à celle de l'arabe.

Racine : consonnes et voyelles

Si le critère qui préside à l'établissement d'une racine dans une famille lexicale est l'invariabilité de ses radicales dans tous les lexèmes construits, il n'y a pas lieu d'exclure les éléments vocaliques qui répondent à ce critère. Si certaines voyelles sont constantes, elles ne peuvent appartenir qu'à la racine et non aux schèmes. La définition donnée par Meillet (cité par Cohen, 1993 : 162) corrobore ce point de vue : « Un mot " appartient " à une racine, il fait partie d'un ensemble de mots ayant en commun un groupe de phonèmes auquel est associé un certain sens général. » Ainsi les radicales d'une racine, selon l'auteur, sont des phonèmes, ceux-ci pouvant être soit consonantiques ou vocaliques, l'essentiel étant leur régularité dans tous les mots appartenant à une même famille lexicale. Il faut ajouter que le critère de la constance n'est valide que si les voyelles occupent toujours la même place dans les schèmes.

Ceci amène Cohen (1993 : 162), commentant la citation de Meillet, à définir la racine ainsi : « la racine est une séquence ordonnée de phonèmes qui constitue la totalité des éléments communs à un ensemble dérivatif », en remarquant que si la racine a été toujours considérée exclusivement consonantique dans les langues chamito-sémitiques, ce n'est qu'un fait d'observation : les consonnes sont en effet (surtout en arabe classique, pris comme référence) beaucoup plus sujettes à la constance que ne le sont les voyelles ; mais ceci ne justifie pas l'exclusion des voyelles constantes de la racine. Cohen propose par conséquent, pour le berbère, de conférer aux voyelles régulières le statut de radicales et d'en tenir compte dans la pratique lexicographique. Donnons un exemple pour illustrer ce point de vue.

Soit les formes de mot suivantes :

| | | |
|----------------|----------------------------------|----------------------|
| <i>aɖar</i> | « pied » | schème : iCaC |
| <i>iɖarn</i> | « pieds » | schème : iCaC (n) |
| <i>taɖartt</i> | « petit pied, pieds d'enfant » | schème : (t)aCaC(tt) |
| <i>tiɖarin</i> | « petits pieds, pieds d'enfant » | schème : (t)iCaC(in) |

Comme on le constate, ces formes se partagent la séquence -ɖar- qui sera ainsi la racine CVC = ɖAR. Les éléments mis entre parenthèses sont les marques du genre et du nombre. Par contre, dans le paradigme suivant, aucune voyelle n'est constante en occupant la même place dans les différents schèmes :

| | | |
|----------------|-----------|------------------|
| <i>aɖus</i> | « main » | schème : aCuC |
| <i>ifassen</i> | « mains » | schème : iCaC(n) |

Miloud Taifi

| | | |
|-----------------|-----------------------------------|------------------------|
| <i>tafustt</i> | « petite main, main d'enfant » | schème : (t)aCuC(t) |
| <i>tifassin</i> | « petites mains, mains d'enfant » | schème : (t)iCaC̣ (in) |

Dans ce cas, seules les consonnes constitueront la racine, à savoir CC : FS, puisque les lexèmes dérivés n'ont en commun aucune voyelle constante dans la même position.

L'intérêt de la promotion des voyelles constantes au statut de radicales, permettra, selon Cohen (1993 : 161-175), de pouvoir distinguer les racines homophones, surtout les monolitères et les bilitères, en réduisant leur nombre par l'isolement de celles qui comportent une ou plusieurs voyelles constantes. Ainsi, par exemple, au lieu de sept racines consonantiques homophones DR fournissant chacune un paradigme lexical (cf. Taifi. 1992 : 91-93), il n'y en aura que quatre, si l'on classe à part celles qui contiennent un élément vocalique régulier. Voici les données :

DR₁ :

Sens général : « descendre, baisser (intransitif) ».

Formes de mot :

Verbes : *ḍer, tḍar/ḍḍar, ḍir, sḍer, sḍir, ttesḍar, ttusḍer, ttusḍir, ttusḍar.*

Participes : *iḍern, iḍirn, ḍernin, iḍḍarn, ḍḍarnin, isḍern, isḍirn, sḍirnin, ittesḍarn, ttesḍarnin, ittusḍern, ittusḍirn, ttusḍarnin.*

Noms : *taḍuri, taḍurin, asḍar, isḍarn.*

DR₂ :

Sens général : « salir, souiller » .

Formes de mot :

Verbes : *aḍer, uḍer, uḍir, taḍer, tyiḍer, tyāḍar, myāḍar, temyāḍar.*

Participes : *yuḍern, yuḍirn, uḍernin, ityiḍern, tyiḍernin, ityāḍarn, tyāḍarnin, myāḍarnin.*

Noms : *iḍer.*

DR₃ :

Sens général : « être sourd » .

Formes de mot :

Verbes : *ḍurḍer, tḍurḍur, ḍurḍir.*

Participes : *iḍurḍern, iḍurḍirn, ḍurḍernin, itḍurḍurn, tḍurḍurnin.*

Noms : *aḍerḍur, iḍerḍurn, taḍerḍurt, tiḍerḍurin, tiḍerḍert.*

DR₄ :

Sens général : « nuire, faire mal »

Formes de mot :

Verbes : *ḍerra, tḍerra/ḍḍerra, tuḍerra, ttuḍerra, mḍerra, temḍerra.*

Participes : *iḍerran, ḍerranin, itḍerran, tḍerranin, ittuḍerran, tuḍerranin, mḍerranin, temḍerranin.*

Noms : *aḍerra, lmaḍerra, lmaḍerrat, ḍḍarar.*

DR₅ :

Sens général : « pied »

Formes de mot :

Noms : *aḍar, iḍarn, taḍartt, tiḍarin.*

Lexicographie berbère. Construction des formes de mot et classification des entrées lexicales

DR₆ :

Sens général : « mais »

Formes de mot :

Noms : *ḍḍra, aḍḍra, aḍḍraten, taḍḍrat, taḍḍratin.*

Les racines 5 et 6 sont constituées de consonnes et de voyelles, celles-ci étant constantes, et se présentent ainsi : ḌAR, ḌRA. La différence de position (médiane # finale) permet donc de distinguer par la constance vocalique les deux racines à l'origine homophones. Ces racines ne seront plus alors considérées comme bilitères, mais s'ajouteront à l'ensemble des trilitères, puisqu'elles sont formées de trois radicales. Le traitement lexicographique placera ces nouvelles formes à leur place dans l'ordre alphabétique : ḌAR, ḌR (1, 2, 3, 4.), ḌRA.

Le second exemple illustre la même procédure ; cette fois, le paradigme des racines homophones est plus fourni : il comporte dix formes semblables :

LS₁ :

Sens général : « se vêtir, s'habiller ».

Formes de mot :

Verbes : *lsi, lsa, lessa, lsi, ttulsa, ttulsi, ssels, sselsi, sselsa, msels, mselsa, ttemnelsa.*

Participes : *ilsan, ilsin, lsanin, ilessan, lessanin, ittulsan, ittulsin, ttulsanin, isselsen, isselsin, sselsanin, mselsanin, ttemnelsan.*

Noms : *melsiwt, melsiwat, timelsit, timelsa, assels, isselsan, aselsu, iselsa.*

LS₂ :

Sens général : « tondre ».

Formes de mot :

Verbes : *lles, telles, llis, ttulles, ttullas.*

Participes : *illsen, illisin, llesnin, ittellesn, ittullsen, ittullasn, ttullasnin.*

Noms : *talasa, talusi, ulus, ilis, ilisin, tilist, tilisin, amlas, imlasn, amlus, imlas, imlusen.*

LS₃ :

Sens général : « souiller, salir ».

Formes de mot :

Verbes : *lles, telles, llis, ulus.*

Participes : *illesn, illisin, llesnin, ittellesn, tellesnin.*

Noms : *ulus, ulusn.*

LS₄ :

Sens général : « être obscur, sombre; faire noir ».

Formes de mot :

Verbes : *lles, telles, llis, ssuls, ssulus.*

Participes : *illesn, illisin, llesnin, issulsen, ssulsnin.*

Noms : *tallest, tillas.*

LS₅ :

Sens général : « recommencer, refaire, répéter ».

Formes de mot :

Miloud Taifi

Verbes : *als, ttals, ulis.*
Participes : *yulsen, yulism, ulesnin, ittalsen, ttalesnin.*
Noms : *alass, ils.*

LS₆ :
Sens général : « être écarté de la succession du grand-père par ses oncles paternels, par suite de la mort de son père (petit-fils) ».

Formes de mot :
Verbes : *als, uls, ttels, ulis.*
Participes : *yulsen, yulism, ulesnin, ittalsen, ttalesnin.*
Noms : *ulus, amallas, imallasn.*

LS₇ :
Sens général : « repas de la fin de la matinée ».
Formes de mot :
Noms : *allas, allasn.*

LS₈ :
Sens général : « frère/sœur du mari (pour la femme) ».
Formes de mot :
Noms : *alus, ilusn, talust, tilusin.*

LS₉ :
Sens général : « langue (organe et idiome) ».
Formes de mot :
Noms : *ils, alsimn, tilset, tilsatin.*

LS₁₀ :
Sens général : « mousse de savon ».
Formes de mot :
Noms : *alus, ilusa.*

Dans ce deuxième exemple, nous avons donc dix racines homophones LS. Mais si l'on tient compte des voyelles constantes, les racines 7, 8 et 9 doivent être exclues de cet ensemble : les formes de mot de LS₇ comportent, en effet, un /a/ constant, de même celles de LS₈ et de LS₁₀ un /u/ régulier. Les trois nouvelles racines ainsi dégagées sont LAS, LUS et LUS devenant des trilitères, de par l'élément vocalique introduit. La nouvelle classification par ordre alphabétique sera : LAS, LS (1, 2, 3, 4, 5, 9) et LUS. Comme on l'aura remarqué, si l'homophonie de LS est ainsi réduite, il y a cependant création d'un autre cas de ressemblance formelle entre LUS < LS₈ et LUS < LS₉. On aura remarqué aussi que la voyelle a plus de chances de rester constante lorsque la racine ne fournit que très peu de formes de mot, c'est le cas effectivement des racines LAS (2 dérivés), LUS (4 dérivés) et LUS (2 dérivés).

Si la constance vocalique a, sans doute, un statut théorique qui exige l'insertion des voyelles dans l'armature des racines, répondant aux définitions de Meillet et de Cohen, il n'en demeure pas moins que son application dans la pratique lexicographique pose, du moins pour le berbère, plus de problèmes qu'elle n'en résout, car les voyelles sont plus alternantes que constantes. Et ceci pour plusieurs raisons :

Lexicographie berbère. Construction des formes de mot et classification des entrées lexicales

1– Le nombre des voyelles en berbère est de trois phonèmes : /a/, /i/ et /u/. Ce sont celles-là qui constituent le triangle vocalique de base. Les trois voyelles connaissent cependant des allophones dus à certains environnements consonantiques emphatiques ou vélares qui imposent une plus grande ouverture vocalique. Ces allophones, n'apparaissent donc que lors de la construction des formes de mot ou des séquences syntagmatiques.

Sachant que plus un ensemble est réduit, plus les éléments qui le composent sont fréquemment utilisés, les trois voyelles basiques doivent donc nécessairement, et le plus souvent, alterner pour différencier les schèmes qui accueillent les racines. Une telle différenciation formelle des unités lexicales à travers les schèmes n'est possible en berbère que si les voyelles constitutives des schèmes alternent. C'est ce qui explique, sans doute, que la constance vocalique est très rare, sinon impossible, dans des paradigmes lexicaux comportant plusieurs formes de mot. C'est le cas notamment de ceux qui sont construits à partir des racines verbo-nominales : exemple de la racine FD (Taifi, 1992 : 103-104) qui fournit treize formes verbales (simples et complexes) et sept formes nominales (sans compter les formes participiales de chaque verbe) ; de même, la racine SY (Taifi, 1992 : 663-664) fournit vingt-trois formes verbales (simples et complexes) et huit formes nominales. Étant donné que chaque forme de mot doit s'articuler sur un schème spécifique, pour éviter une homophonie excessive, la morphologie berbère recourt aux voyelles, et comme celles-ci ne sont que trois, le jeu formel d'alternance, par des opérations de commutation (remplacement d'une voyelle par une autre) et de permutation (changement de position) est la seule voix de salut.

C'est ce rôle morphologique (laborieux sans conteste : elles ne sont que trois !) assuré par les voyelles qui a fait dire, avec raison, à André Basset (1929 : XXV) qu'en berbère, « la voyelle s'affirme par ailleurs comme un élément morphologique pour qu'on puisse lui attribuer pareille valeur même là où elle forme avec des éléments consonantiques, un ensemble invariable ». La valeur dont parle Basset est celle de l'appartenance de la voyelle à la racine. Il faut noter qu'une telle constatation n'exclut pas la constance vocalique. Mais celle-ci ne peut être observée que pour des racines à paradigme lexical réduit, notamment les racines exclusivement nominales ou celles, très peu nombreuses, qui fournissent des outils grammaticaux (connecteurs, conjonctions, prépositions...)

2 – L'alternance intervient, par ailleurs, dans la conjugaison des verbes selon les personnes et les valeurs aspectuelles (cf. Galand, 1984 : 304-315) et affecte essentiellement les initiales et les finales des formes verbales : exemple : le verbe construit à partir de la racine F et signifiant « trouver » se conjugue ainsi :

Aoriste : *af-x, t-af-d, y-af, t-af, n-af, t-af-m, taf-mt, af-n, af-nt*

Accompli : *ufi-x, t-ufi-d, y-ufa, t-ufa, n-ufa, t-ufa-m, t-ufa-mt, ufa-n, ufa-nt*

Accompli négatif : *ufi-x, t-ufi-d, y-ufi, t-ufi, n-ufi, t-ufim, t-ufimt, ufi-n, ufi-nt*

Inaccompli : *ttafa-x, ttafa-d, ittafa, t-tafa, n-ttafa, ttafa-m, ttafa-mt, ttafa-n, ttafa-nt.*

Les voyelles assurent donc, dans la conjugaison, un rôle morphologique et leur alternance est un critère de distinction des thèmes verbaux. On aura ainsi, en éliminant les indices de personne (pronoms personnels) et le formant du schème de l'inaccompli -tt/t, quatre formes du même verbe : *af, ufi, ufa, afa*, dans lesquelles seule la consonne radicale F est constante : aC, uCi, uCa, aCa.

Miloud Taifi

3 – L’alternance vocalique caractérise aussi les formes nominales à cause de l’opposition État libre/État d’annexion. : les noms au singulier ayant un /a/ à l’initiale et les noms féminins ayant (ta) subissent des changements dans certains contextes syntagmatiques : la voyelle /a/ est réalisée /u/ pour le singulier et elle est effacée pour le féminin. Ainsi, par exemple, le nom *argaz* « homme » est réalisé *urgaz* (a > u) lorsque le nom est postposé au verbe et a la fonction de complément explicatif : *argaz, i-rwel*, « l’homme, il s’est enfui » en contraste avec *i-rwel urgaz*, « il s’est enfui, l’homme ». De même *tameɣtuɣt* « femme » devient *meɣtuɣt* (a > Ø) dans le même contexte syntaxique : *tameɣtuɣt, t-rwel*, « la femme, elle s’est enfuie » et *t-rwel meɣtuɣt*, « elle s’est enfuie, la femme ».

4 – L’alternance vocalique est due aussi aux changements morphologiques relatifs à la catégorie du nombre, surtout pour les pluriels dits « internes » : exemple : singulier : *amazir* « campement », pluriel : *imizar* (a > i, a > i, i > a) ; singulier : *adaku* « sandale », pluriel, *iduka* (a > i, a > u, u > a).

5 – Les semi-voyelles sont parfois réalisées en voyelles correspondantes (y > i, w > u,) ce qui complique davantage la reconstitution des voyelles radicales (cf. Taifi, 1990b : 219-232).

6 – L’alternance, sans être d’origine structurale, affecte les voyelles différemment selon les dialectes berbères, elle est, dans ce cas, une marque de l’habitus articulatoire d’un groupement géo-linguistique : le processus de dialectalisation de la langue berbère a eu comme conséquence l’accentuation des particularismes phonétiques concernant aussi bien les phonèmes consonantiques que vocaliques : exemple de différence dialectale due à l’alternance vocalique : le terme qui signifie « ficelle » est *ifili* dans un parler, mais *ifilu* dans un autre, la finale étant un /i/ dans l’un et un /u/ dans l’autre ; de même dans *abaxxu/abuxxu*, « insecte » et *ablullu/iblelli*, « papillon de nuit », il y a alternance vocalique dialectale.

En conclusion à cette présentation, il semble que l’introduction des radicales vocaliques dans la reconstitution des racines n’est pas efficace et rentable dans un travail lexicographique, dans la mesure où la constance vocalique ne concerne que très peu de racines et que son utilisation n’a pas, par conséquent, une grande incidence méthodologique quant à la différenciation des racines homophones.

Racine : tension et réduplication des radicales consonantiques

La lexicographie berbère adoptant la classification par racines est confrontée à deux autres phénomènes qui caractérisent certaines racines. Le premier concerne la tension des radicales et le second leur réduplication. Pour le premier cas, la question (pour le lexicographe) est la suivante : faut-il considérer le trait articulatoire de tension comme critère de distinction des racines et noter par conséquent les radicales tendues ? Ou bien considérer qu’une même consonne tendue (simple) ou non tendue est en fait une seule radicale. Illustrons le phénomène.

Soit les formes de mot : *abrid, iberdan* « chemin(s) » construites à partir de la racine BRD, et les formes de mot *aberrad, iberradn* « théière(s) » dérivées aussi de la

Lexicographie berbère. Construction des formes de mot et classification des entrées lexicales

racine BRD, mais dont la deuxième radicale est tendue : BRRD. La tension est donc un trait différentiel qui distingue les deux racines, comme elle l'est aussi dans *aglu* « gésier » en opposition à *agella* « tenture ». Théoriquement, les deux racines (à radicale non tendue # à radicale tendue) ne peuvent être traitées comme homophones et doivent donc être classées séparément. La tension serait ainsi réductrice d'homophonie.

Les faits ne sont pas cependant aussi simples. Il faut noter qu'en berbère, la tension a un double rôle : elle est d'abord un trait phonologique distinguant des paires minimales : *ilis* « toison » # *illīs* « sa fille », *kes* « paître » # *kkes* « enlever » ; mais elle est aussi un formant du schème et assure donc un rôle morphologique : l'inaccompli est rendu en berbère, soit par des schèmes comportant le formant consonantique /t/ à l'initiale : *afd* > *tafd* « s'en aller », *af* > *tafa* « trouver », *ddu* > *teddu* « partir » ..., soit par la tension de l'une des radicales de la racine : *rzu* > *rezzu* « chercher », *mger* > *megger* « moissonner », *γmes* > *γemmes* « couvrir » ...

Le même trait articulatoire est utilisé en outre dans la formation des dérivés nominaux : de nombreux noms d'agent et noms qualificatifs sont construits à partir des racines trilitères sur le schème aCCaC dans lequel la deuxième radicale est tendue sans qu'elle le soit forcément dans les autres formes de mot fournies par les mêmes racines (voir Taifi, 1989 : 872-926) : ainsi des racines MDY, NBD, ZDM, sont dérivés respectivement les verbes *mdey* « guetter », *nbed*, « commander » et *zdem*, « chercher du bois », dans lesquels les radicales sont non tendues. Par contre, les noms d'agent correspondants ont la deuxième radicale tendue : *amedday*, *anebbaḍ*, *azeddam*. De même, le schème aCCaC constitue le cadre de formation pour certains noms qualificatifs : BXN > *bxin* « être noir » et *abexxan* « noir » ; WSR > *wsir* « être vieux » et *awessar* « vieux », LWγ > *lwiγ*, « être mou » et *alegg"ay* « mou » (*ww* > *gg"*).

Ces exemples montrent donc que la tension relève plus de la morphologie, puisqu'elle est formant du schème, que du lexique. Un tel constat est suffisant pour soutenir que toutes les formes de mot avec une consonne tendue ne proviennent pas automatiquement de racines à radicale tendue. Ce point de vue est corroboré d'ailleurs par l'apparition aléatoire de la tension : dans des cas où elle ne joue aucun rôle morphologique, elle peut être en effet le résultat d'une assimilation phonétique : *tirnit* < *tirrit* « victoire », *anli* < *alli* « cerveau », ou tout simplement gratuite, imposée par l'arbitraire du signe, et n'affectant que certaines formes de mot d'une même famille lexicale : *lles* « tondre » mais *ilis* « toison » et *talasa* « action de tondre » ; *ffey* « sortir » mais *ufuy* « action de sortir » .

La pertinence phonologique de la tension qui en aurait fait une caractéristique de la racine et, par conséquent, une propriété du lexique, est neutralisée par son rôle morphologique et grammatical plus dominant en berbère, et aussi, si l'on s'en tient seulement aux structures des mots, c'est-à-dire à l'arbitraire des signifiants, à l'aléatoire des régularités formelles des familles lexicales. Il est donc plus économique, dans un travail lexicographique, de ne pas tenir compte de ce trait dans l'établissement et la classification des racines dans un dictionnaire.

Le second fait lexical est la reduplication des radicales consonantiques, que nous illustrons par les exemples suivants : les formes de mot *adrar* « montagne » et *adlal* « longue tresse de cheveux » comportent respectivement trois consonnes DRR et DLL

Miloud Taifi

qui constituent les racines à partir desquelles elles sont construites. On remarque que la deuxième et la troisième radicale sont de même nature consonantique, il y a donc reduplication d'une radicale. Faut-il donc, dans la classification par racines, tenir compte de la reduplication ou non ? Les formes de mot *adrar* et *adlal* seront-elles répertoriées respectivement sous les racines DRR et DLL ou bien tout simplement sous DR et DL. Dans le premier cas, les racines sont des trilitères et dans le second des bilitères.

La reduplication des radicales se présente dans deux cas de figure : la racine redoublée reste invariable et commune à toutes les unités lexicales qu'elle informe. Ainsi la racine QQŠ, rendant le sens de « épier (à travers une ouverture) », fournit les formes verbales *qiqš*, *tqiqiš*, *tuqiqš*, *tuqiqiš*, *mqiqiš*, *itemqiqiš*, les participes *iqiqšn*, *itqiqišn*, *tqiqišnin*, *ituqiqšn*, *ituqiqišn*, *mqiqišnin*, *itemqiqišn*, et les formes nominales *aqiqš*, *iqiqšen*. Dans cette famille lexicale, la racine dont la première radicale est redoublée, constitue la base commune à toutes les formes de mot construites.

Il nous semble, dans ce cas, en nous tenant seulement au niveau méthodologique, qu'il n'y a aucun intérêt pour le lexicographe, à distinguer, dans la procédure de classification, entre les racines redoublées et celles qui ne le sont pas. Autrement dit, il serait plus économique, pour éviter une dispersion exagérée des formes, de répertorier la racine ci-dessus à l'adresse QŠ et non à QQŠ. Le même principe de classification peut être appliqué aussi pour des racines qui connaissent une double reduplication, procédé utilisé en berbère généralement dans un but expressif (cf. Azougarh, 1992 : 114-135). Les racines *dγDγ* et *FLFL* fournissent, la première, avec le sens de « être contusionné, meurtri », les verbes *deγdeγ*, *dγdiγ*, *tdeγday*, *sdeγdeγ*, *sdeγday*, *sdeγdiγ*, les participes *ideγdγen*, *deγdeγnin*, *isdeγdeγn*, *sdeγdeγnin* et les noms *adeγdeγ*, *asdeγdeγ* ; la seconde, avec le sens de « déborder (liquide qui bout) », les verbes *flufel*, *ttefluful*, les participes *iflufen*, *flufelnin*, *itteflufuln*, *tteflufulin* et le nom *aflufel*. Ces racines illustrent la double reduplication $C_1C_2C_1C_2$ et seront donc classées comme bilitères C_1C_2 : *Dγ* et *FL*.

Une telle option doit être cependant amendée dans les cas où les radicales redoublées ne sont pas limitrophes. Les racines quadrilitères suivantes comportent des radicales redoublées : ŠNŠL ayant le sens de « secouer violemment » et fournissant les verbes *šenšel*, *šenšil*, *tšenšil*, *ttušenšel*, *ttušenšil*, *ttušenšal*, les participes *išenšeln*, *išenšiln*, *šenšelnin*, *šenšalnin*, *tšenšalnin*, et les noms *ašenšel*, *išenšeln* et SKSW avec le sens de « regarder, voir » et étant la racine des verbes *seksiw*, *sseksiw*, des participes *iseksiwn*, *seksiwnin*, *sseksiwnin* et du nom *aseksiw*. Les deux racines ont la structure $C_1C_2C_3C_4$ dans laquelle les deux radicales C_1 et C_3 , quoique identiques, sont séparées cependant par une autre radicale et ne sont donc pas limitrophes. Pour ces cas, il y a nécessité procédurale, afin d'identifier ces racines, de les classer sous leur forme initiale, c'est-à-dire comme quadrilitères : ŠNŠL et SKSW et non pas comme des trilitères SNL* et SKW* car il n'y a aucun indice qui permettra d'identifier correctement les formes de mot construites à partir de leur racine d'origine.

Le deuxième cas de figure concerne la variabilité de la reduplication des radicales dans le paradigme lexical ; certaines formes comportent deux radicales identiques, et d'autres une seule, tendue ou non tendue. Examinons quelques exemples : soit la famille lexicale suivante dont l'invariant sémantique est la notion de « mastication » : les verbes *fezz*, *fezzi*, *fezza*, *fezzi*, *tefzaz*, *tufezzi*, *tufezza*, *tufezzi*, les par-

Lexicographie berbère. Construction des formes de mot et classification des entrées lexicales

tipices : *ifezzen, ifezzin, itefzazn, tefzaznin, ittufezzen, ittufezzin, ittufzazn, ttufzaznin*, les noms *afzaz, ifzazn, tuffizt, tuffaz, uffaz, uffazn*. À examiner ces différentes unités lexicales, l'on constate que la deuxième consonne radicale *z* est rédupliquée dans quelques formes et elle est unique, tendue (*fezz*) ou non tendue (*tuffizt*), dans d'autres. Pour ces cas, et ils sont nombreux dans le lexique berbère, faut-il relever la racine bilittère *Fz* ou la racine rédupliquée : la trilitère *Fzz*. Il nous semble que, du point de vue méthodologique et dans un souci de simplification de la classification, il est préférable de reconstruire, pour ces cas, les racines à radicale unique, car la réduplication n'ayant pas de rôle morphologique régi par des règles de grammaire est aléatoire et fluctuante, dépendant de l'arbitraire des signes.

Nous avons examiné, dans ce qui précède, quelques faits formels de la racine en considérant la nature et les combinaisons des radicales. Nous avons proposé quelques options méthodologiques qui doivent présider à la classification par racines en lexicographie berbère. Nos propositions sont essentiellement dictées par le principe d'économie et de simplicité et ne sont pas toutes justifiées par une quelconque théorie de la racine.

Racine : forme et sens

La racine n'est pas cependant une simple forme basique d'un paradigme lexical et la considérer comme telle est sans intérêt pour le lexicographe désireux de fournir des informations sur l'organisation et les structurations morpho-sémantiques de la langue dont il confectionne le dictionnaire. La racine ne sera, dans cette perspective, qu'un simple indicateur d'ordre et de regroupement aberrants. Donnons un exemple pour montrer une telle aberration : les unités lexicales suivantes comportent toutes l'invariant consonantique *BD* pris comme racine (n'est fourni ici qu'un seul élément, avec son premier sens, de chaque champ morpho-sémantique) :

- bedd* : « se lever, se dresser »
- bdu* : « commencer, débiter »
- abda* : « toujours, tout le temps »
- abadu* : « canal d'irrigation »
- bididi* : « obligatoirement, nécessairement »
- lebda* : « feutre (étouffe) ».

Signalons d'abord que le (L) initial de *lebda* est un article défini de l'arabe que le berbère garde lorsqu'il emprunte à l'arabe, mais ce morphème perd sa fonction en berbère.

Il est tout à fait évident qu'il n'est pas raisonnable, du point de vue lexicographique, de classer les formes de mot données en exemple sous une même racine. Un tel regroupement transgresse la règle sémantique relative aux affinités de sens. En effet, aucune relation sémantique n'est possible à établir entre les différentes formes de mot construites à partir de la séquence commune *BD*, il y a donc lieu de les regrouper bien qu'elles soient liées dans leur forme par la même charpente consonantique. On considérera ainsi que nous avons affaire non pas à une racine unique, mais à plusieurs *BD₁*, *BD₂*, *BD₃*, *BD₄*, *BD₅*, *BD₆*, qui sont homophones mais différenciées quant à leur sens général.

Miloud Taifi

Le critère sémantique est donc important pour pouvoir donner à la racine un statut théorique et pratique acceptable en lexicographie berbère et pour qu'elle puisse être utilisée comme paramètre de classification. Le critère sémantique n'est cependant pas facile à circonscrire : selon quelle analyse peut-on différencier sémantiquement des racines homophones ? Autrement, qu'appelle-t-on un sens général ? Est-ce une notion suffisamment large pour intégrer diverses acceptions et nuances sémantiques ? Ou bien est-ce, au contraire, un sens unique ?

De telles questions redoutables n'ont, malheureusement, pas été l'objet de recherche en linguistique berbère. Mais, indépendamment de problèmes de sémantique théorique, le lexicographe est confronté à des options méthodologiques imposées par les lois du genre. Il nous semble qu'il y a deux positions extrêmes qui doivent être évitées si l'on veut que le travail lexicographique ne soit pas en contradiction avec les données de la langue. (cf. Taifi, 1988 : 15-26).

Premièrement la racine ne doit pas être considérée comme un simple ensemble invariable de consonnes commun à une série de formes de mot. Une telle option permettrait certainement l'éradication de l'homophonie des racines, mais celles-ci n'auraient plus aucun statut théorique et aucune signification. Elles ne peuvent être utilisées comme principe de classification du lexique, car les regroupements des sous-entrées, c'est-à-dire des formes de mot, sous une racine, seront hétérogènes et ne constitueront plus des champs morpho-sémantiques. Or, un dictionnaire, qui est, sans doute d'abord, un travail sur le lexique, doit nécessairement tenir compte des structurations lexicales de la langue qu'il recense et présenter aux consultants de telles structurations. Définir la racine comme simple forme et l'utiliser comme telle dans la classification lexicographique aboutirait donc à établir des ensembles lexicaux composés d'éléments qui n'ont pas de relations sémantiques.

La seconde option extrême consiste à distinguer une racine pour chaque effet de sens délimité, c'est-à-dire à attribuer aux unités lexicales une stricte monosémie, en neutralisant les caractéristiques polysémiques du lexique. Ainsi, la forme de mot *ifri* ayant quatre significations apparentées : « grotte », « caverne », « gîte » et « terrier » sera classée sous quatre racines différentes FR₁, FR₂, FR₃ et FR₄ puisqu'à chaque sens unique doit correspondre, selon l'option de la monosémie stricte, une racine. Une telle procédure aboutirait, on s'en doute, à l'éclatement et à l'éparpillement du lexique en augmentant excessivement le nombre des racines.

La position intermédiaire, celle adoptée par les quatre dictionnaires précédemment cités, tient compte des deux aspects définitionnels de la racine : la forme et le sens. Mais dans la pratique, les critères de différenciation ne sont pas toujours suffisamment clairs pour permettre une rigoureuse distinction et circonscription des effets de sens. En fait, c'est l'éternel et fameux phénomène de l'opposition homophonie/polysémie qui resurgit à chaque fois, phénomène caractérisant toutes les langues du monde, mais plus épineux pour la lexicographie berbère à cause justement de l'organisation du lexique en racines et schèmes et aussi, dans l'état actuel de la linguistique berbère, de l'indigence des travaux en lexicologie et en sémantique.

Conclusion

Nous avons essayé, dans cette communication, d'exposer un certain nombre de problèmes de méthodologie en lexicographie berbère. Nous avons soutenu, en filigrane, que la dictionnaire berbère ne peut faire l'économie de la racine comme principe de classification, car ce principe est imposé par la morphologie de la langue. La construction des formes de mot se fait en effet par dérivation associative, insérant les racines dans des schèmes. La classification par racines bute, toutefois, sur des difficultés d'application et de procédure. Nous avons proposé des solutions à certaines de ces difficultés, solutions dictées par notre pratique. Mais il en reste d'autres, celles concernant, notamment, l'altération des racines et la dispersion des schèmes que nous avons décrites dans des articles précédents (cf. Taifi, 1990a : 219-232 et Taifi, 1990b : 92-110). L'objectif de cette contribution est de participer à l'élaboration de la métalexigraphie berbère.